

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Ré-Bruyant

Commune de Bessans

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 6 août 2020, une enquête publique de 18 jours **du mardi 15 septembre au vendredi 2 octobre 2020** concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Ré-Bruyant, se tiendra sur la commune de Bessans.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Bessans **du mardi 15 septembre au vendredi 2 octobre 2020** afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Bessans, aux dates et heures ci-dessous, selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire :

- lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et de gants pour la manipulation du dossier d'enquête.

Permanences :

- **lundi 21 septembre de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 2 octobre de 14h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie:
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;
Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Des observations écrites pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Ré-Bruyant Bessans), à ou à la mairie de Bessans par voie postale.

Monsieur Gregory MACQUERON pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : gregory.macqueron@hydrostadium.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Bessans et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie :
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.